Image not found or type unknown

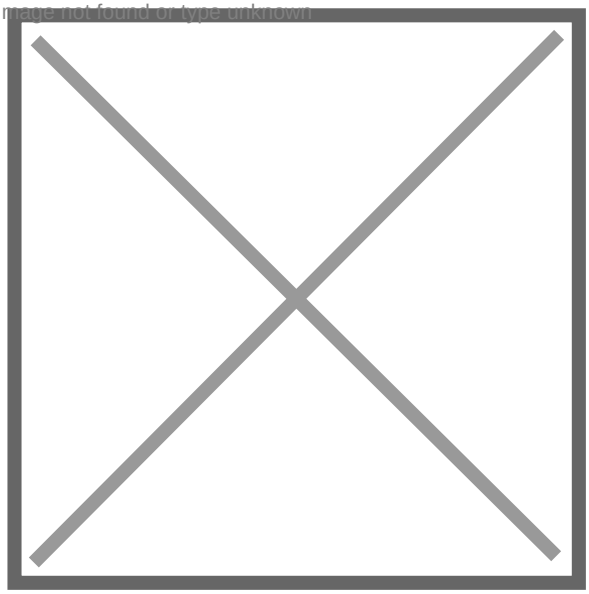

Refus d'obtempérer aux forces de l'ordre

Par **naththy**, le **04/05/2008** à **23:26**

un amis qui apparemment n'avait plus de points sur son permis, s'est fait contrôler par la police. Ayant bu, il a pris peur et ne s'est pas arrêté. La police a fini par le rattraper, il a été emmené au commissariat. Il a refusé de se soumettre à l'alcootest. Il est bientôt convoqué devant le Tribunal(Correctionnel je pense), que risque t-il? Doit-il prendre un avocat?
Vous remerciant d'avance pour votre précieuse collaboration.

Par **jeetendra**, le **05/05/2008** à **11:30**

bonjour, plus de permis, conduite en état alcoolique, refus de se soumettre à un test d'alcoolémie, le recour à un avocat s'avère nécessaire vu les peines encourues, les amendes, etc. cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés